



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 30 mars 2020

CORONAVIRUS : LE RESEAU TRANSISERE S'ADAPTE

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, l'offre de transport Transisère est continuellement adaptée. A partir d'aujourd'hui, seules les lignes fréquentées et celles desservant des établissements de santé continueront de fonctionner, avec des amplitudes horaires et des fréquences ajustées. Après la gratuité pour tous, le Président Jean-Pierre Barbier décide aujourd'hui de proroger tous les pass des abonnés afin d'assurer leur validité au terme du confinement. Les personnes à mobilité réduite qui doivent se déplacer pourront bénéficier d'un transport à la demande sur les trajets traditionnellement assurés par les lignes Transisère.

3700 pass annuels et 2000 pass mensuels prorogés

« Afin de ne pas pénaliser financièrement les usagers réguliers du réseau Transisère dans ce contexte de confinement et en accord avec la Région, j'ai décidé de reporter de manière systématique la date de validité des pass mensuels (2000) et des pass annuels (3700). Il est important que notre collectivité soit aux côtés des Isérois et des Iséroises dans cette épreuve, et chaque geste compte », explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Pour les pass mensuels : achetés en mars ou en avril, ils seront valables jusqu'à la fin du prochain mois démarré suivant la fin du confinement.

Pour les pass annuels : la date d'échéance sera prolongée en tenant compte du nombre de mois perdus du fait du confinement, afin que le pass corresponde effectivement à 12 mois d'usage.

Une prise en charge des personnes à mobilité réduite

A partir d'aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite qui sont obligées de se déplacer pourront bénéficier d'un transport à la demande organisé par des transporteurs professionnels pour les trajets traditionnellement assurés par une ligne Transisère.

Des changements sur les lignes

Depuis aujourd'hui, seules les lignes fréquentées et desservant des établissements de santé continuent de fonctionner avec des horaires adaptés. Pour informer les usagers des changements, des conseillers sont à leur écoute : Allo Transisère 04 26 16 38 38 - du lundi au vendredi de 9h à 17h, et le samedi de 9h à 12h. Consulter également <http://transisere.fr>



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Afin de respecter les gestes barrières, il est rappelé aux usagers que pour monter dans les bus, il faut utiliser les portes arrière et respecter la distanciation.

Pour rappel, face à la crise sanitaire, les lignes desservant les établissements scolaires ont été suspendues depuis le 16 mars. Afin d'aider les personnels soignants le nécessitant, le Département met également à disposition des taxis pour les déplacements de leurs enfants qui se rendent dans leur établissement scolaire (toute personne le nécessitant doit se manifester auprès du Département).

L'ensemble des points de vente et de regroupement (agences commerciales, gare routière de Grenoble avec maintien de l'arrêt en gare...) ont été fermées pour protéger les usagers et le personnel.

« Notre rôle consiste à la fois de permettre à tous les Iséroises et les Isérois, qui ont encore besoin de circuler avec le réseau Transisère, de se rendre sur leurs lieux de travail et de ne pas laisser des bus circuler à vide », affirme Jean-Claude Peyrin, vice-président du Département, chargé des transports et de la mobilité.